

## 1 La convention interministérielle pour l'égalité fille-garçon dans le système éducatif

Récemment, la porte parole du gouvernement affirmait encore que « la théorie du genre n'existe pas ».

La première fois que j'ai lu quelque chose sur la théorie du genre, c'est dans une note de bas de page d'un livre de Marcel Détiéne, sur des choses érudites liées à la mythologie grecque.

Je suis donc allé enquêter. Wikipédia pour commencer. L'article est plutôt bien fait au demeurant. Comment ça naît, aux Etats-Unis, comment ça se développe et comment ça prend forme en France.

Or que découvre t-on concernant la France si on lit la note 66 de l'article Wikipédia?

Que Mme. George Pau-Langevin, ministre de la réussite scolaire souligne que « déconstruire les stéréotypes répandus dans la société est l'un des objectifs de l'institution scolaire, et cela à tous les niveaux ».

Elle a proféré ce propos dans un cadre officiel dont on trouve la trace sur le site de Education.gouv. lorsqu'elle a reçu les rectrices et les directrices académiques des services de l'éducation nationale à l'occasion de la journée internationale des femmes, le vendredi 8 mars 2013.

Ce jour là, Mme Olga Trostiansky, fondatrice du laboratoire de l'Égalité a présenté son étude sur les stéréotypes. Elle y démontre, en rendant "visible l'invisible", que des stéréotypes persistants imprègnent l'ensemble de la société dans les champs de l'éducation, des médias et du travail.

C'est alors que George Pau-Langevin a souligné que « *déconstruire les stéréotypes répandus dans la société est l'un des objectifs de l'institution scolaire, et cela à tous les niveaux* ». Et que cette mission nécessitait une action d'ensemble à l'École et à l'extérieur de l'École, puisque les représentations sociales s'inscrivent bien au-delà des murs des établissements. Et on a bien enfoncé le clou : *L'École doit être un lieu d'éducation à la mixité et où l'égalité fille-garçon doit être effective.*

Moyennant quoi, en février 2013, le ministère de l'éducation nationale et cinq autres ministères ont co-signé la convention interministérielle pour l'égalité fille-garçon dans le système éducatif. Convention 2013-2018 qui s'est mise au travail et qui a fixé un cadre d'action pour mettre fin à cette situation.

De quelle situation ? Mais les stéréotypes qu'il s'agit de déconstruire.

Voici la suite de cet émouvante rencontre du ministre et de ses recteurs:

*Les actions qu'elle prévoit (la Convention) seront déclinées annuellement autour de trois priorités : acquérir et transmettre une culture de l'égalité entre les sexes ; renforcer l'éducation au respect mutuel et à l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes ; s'engager pour une mixité plus forte des filières de formation et à tous les niveaux d'études*

**Mesure 4 : Éducation au respect mutuel, notamment dans les séances d'éducation à la sexualité.**

**Action 1 : Mise en place d'un groupe de travail sur l'éducation à la sexualité en milieu scolaire**

*Un groupe de travail rassemblant des membres de l'inspection générale de l'éducation nationale, des personnels de l'éducation nationale, des représentants de parents d'élèves, des organisations lycéennes, d'associations ainsi que l'institut national de prévention et d'éducation pour la santé (Inpes), sera réuni au cours de quatre séances qui se dérouleront entre octobre et décembre 2012. Les collectivités territoriales (association des maires de France et assemblée des départements de France) seront également associées.*

*L'objectif est de relancer le dispositif d'éducation à la sexualité afin d'améliorer la mise en œuvre effective des séances prévues dans le code de l'éducation (article 312-13).*

*Plusieurs axes de travail sont d'ores et déjà arrêtés :*

- *lancement d'une enquête sur un échantillon représentatif d'établissements publics locaux d'enseignement (Eple) sur la mise en œuvre de l'éducation à la sexualité et de l'égalité filles-garçons dans le cadre des comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté*

- *élaboration d'une charte nationale d'intervention en milieu scolaire*

- *au lycée : détermination d'actions spécifiques adaptées au public adolescent (prévention des grossesses précoces non désirées, relations garçon-fille, etc*

À l'issue des travaux de ces groupes qui concerneront le premier et le second degré un plan d'actions sera arrêté. Une réunion des référents académiques "Éducation à la sexualité" et "égalité" se tiendra dans le courant du premier trimestre 2013 pour diffuser et accompagner ces orientations.

**Action 2 :** Consolidation des partenariats Deux conventions sont en cours :

- la première avec le mouvement français pour le planning familial
- la seconde avec l'association Action et documentation santé pour l'éducation nationale (prévention santé de **la mutuelle générale de l'éducation nationale**)

Ces associations proposent des interventions dans les établissements scolaires et fournissent des ressources documentaires. Le planning familial dispose d'un réseau permettant d'accueillir les jeunes qui en ont besoin.

**Action 3 :** Développer dans le cadre des plans académiques et des plans départementaux la formation d'équipes pluridisciplinaires en y associant les associations compétentes

De telles formations existent déjà dans certaines académies. L'objectif est de diffuser **ces bonnes pratiques** afin d'élargir le nombre de personnes formées susceptibles d'intervenir dans les établissements.

Un état des lieux des formations organisées en 2012-2013 sera réalisé.

**Action 4 :** Constitution d'espaces et de groupes de paroles filles-garçons dans les établissements

À l'issue des travaux du groupe de travail sur la mise en œuvre de l'éducation à la sexualité, des orientations seront transmises aux académies dans lesquelles cette mise en place de groupes de parole sera intégrée.

**Action 5 :** Diffusion des résultats de la future enquête de victimation 2012-2013

**Ces résultats seront communiqués aux référents éducation à la sexualité et égalité afin qu'ils aient une vision nationale des phénomènes de violences sexistes et à caractère sexuel.**

Les violences sexistes seront bien difficiles à identifier, surtout dans ce cadre nouveau où tout enseignant qui ne se soumettrait pas à cette propagande nouvelle serait en butte à des dénonciations. Quant aux violences sexuelles, passons sur le chapitre du viol, des tournantes et autres équipées sauvages.

C'est la mise en place d'un formidable système d'encadrement totalitaire de la sexualité de nos enfants et de nos jeunes. Avec les plannings familiaux, qui ne sont pas des modèles du respect de la vie, que l'on sache.

En l'occurrence, il s'agit bien non de l'introduction de la théorie du genre, mais de son application pratique, et ce, dès les plus petites classes.

Ces mesures liées à la théorie du genre constituent donc une plate forme juridique, et même « la » plate-forme administrative et juridique dans laquelle désormais il s'agit de conditionner les jeunes, de *reprogrammer l'homme*. Selon un nouveau paradigme, qui le laisse livré à ses pires démons, aux pires dérives. Qui lui enlève sa raison tout simplement.